

THEME 1 : ACTIVITES ECONOMIQUES ET RESSOURCES LOCALES**ACTION 1 : PARC D'ACTIVITES DE RAVES - REUSSIR
L'INTEGRATION DES BÂTIMENTS ARTISANAUX****OBJECTIFS**

Le secteur d'activités de RAVES devrait être mis en oeuvre à la fin de l'année 2003 pour une implantation des entreprises en 2004 (si les contraintes diverses auxquelles est confrontée la zone sont levées...).

Le projet d'aménagement global a pris en compte les exigences particulières de paysage liées à la fois à la législation (aménagement Dupont) et aux volontés locales (plan de paysage).

La qualité des bâtiments qui vont s'installer sur ce site est fondamentale à la fois d'abord pour les entreprises elles-mêmes (image de marque, démonstration de savoir-faire pour les artisans...) et pour le territoire (valorisation des ressources locales - bois, et également inscription dans une dynamique contemporaine de développement - qualité architecturale).

CHAMP D'ACTION

Zone d'activités de Raves (commune de Raves).

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Les entreprises candidates à l'installation sur le secteur d'activités de Raves sont connues. Elles ont déjà été sensibilisées sur les qualités attendues du "parc d'activités" par la Communauté de Communes.

Il convient - avant que leurs projets soient définitivement élaborés et que les permis de construire soient déposés - de les aider à élaborer **les meilleures démarches de projet et, bien entendu, les meilleurs projets possibles.**

L'objectif est d'abord que les éléments du règlement sur les prescriptions architecturales ne soient pas compris uniquement comme des contraintes supplémentaires et qu'ils soient intégrés le plus en amont possible dans les projets afin que les surcoûts soient réduits au maximum et que les projets soient plus cohérents.

Des visites ou des présentations de bâtiments de qualité, utilisant le bois, peuvent être organisées par le parc des Ballons, le CAUE, la Communauté de Communes (démonstration des démarches, recours à des architectes compétents, maîtrise des coûts...).

Un conseil architectural initial peut être donné à chaque candidat à la construction (CAUE).

Les prescriptions architecturales peuvent être enrichies par **des recommandations environnementales** (bardages non traités...) - cf PNRBV (Mathilde Kempf).

La zone d'activités devrait bénéficier à terme d'un label "éco-environnement" et devenir une référence dans le massif... c'est un objectif à poursuivre !

ECHEANCIER

Contact rapide (en cours pour certaines) avec les entreprises candidates.

Conseil CAUE en lien avec le règlement de lotissement

Incitation à recours à architecte
Visite de bâtiments exemplaires (menuiserie à St Léonard, entreprise Daillot à Ban de Laveline...)

COUT - FINANCEMENT

Convention CAUE

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Val de Galilée
Entreprises

MAÎTRE D'OEUVRE

Suivant entreprises : architectes libéraux

PARTENAIRES TECHNIQUES

CAUE (conseil et cadrage, démarche)

PARTENAIRES FINANCIERS

Aides Conseil Régional ou Conseil Général (utilisation bois) ?

THEME 1 : ACTIVITES ECONOMIQUES ET RESSOURCES LOCALES**ACTION 2 : LA FILIERE BOIS - UN ATOUT POUR LE BÂTI
CONTEMPORAIN DANS LE VAL DE GALILEE****OBJECTIFS**

Le bois est une ressource importante dans le massif vosgien et, en particulier dans le Val de Galilée. Globalement, l'ensemble de la filière est présente (depuis l'exploitation, la transformation, et la mise en oeuvre).

La tradition d'utilisation du bois dans la construction répondait à des besoins précis, avait clairement positionné le bois comme matériau complémentaire à la pierre locale et avait permis le développement de savoir-faire. Aujourd'hui l'utilisation du bois aboutit le plus souvent à des dérives de mise en oeuvre et d'utilisation pénalisantes pour le paysage ("chalets", "rondins en bois"...).

Des actions de valorisation d'une utilisation raisonnée et adaptée du bois dans la construction contemporaine est indispensable à mener en direction des particuliers et des entreprises de construction.

CHAMP D'ACTION

Tous les habitants et les candidats à la construction sur le territoire.

Actions spécifiques lors de l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme ou lors de la création de lotissement.

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Cf lien avec la fiche 1-1-4 (charte des matériaux) et la fiche 2-1-6 (valorisation des ressources locales)

Il existe sur le territoire du Val de Galilée de mauvais exemples d'utilisation du bois (cf diagnostic du Plan de Paysage) et également de très bons exemples de construction contemporaine utilisant le bois avec intelligence et modernité.

Ces expériences doivent être valorisées.

On sait (CAUE...) que globalement les candidats à la construction (saufs irréductibles) interviennent souvent sans véritable culture de l'architecture et des modes d'utilisation du bois dans la construction. Or ce matériau a une image extrêmement positive dans la population et globalement les particuliers sont prêts à l'utiliser le plus largement possible.

Intervenir le plus en amont possible des projets pour initier une véritable culture du bois dans la construction :

- exposition sur le bois dans le massif (existante - CAUE) à faire circuler
- élaboration d'une expo + plaquette + circuit de visite sur l'habitat individuel et le bois dans le massif et dans le Val de Galilée en particulier (Pôle de massif, PNRBV, commissariat de massif, CAUE...).

Elaborer une véritable culture de l'architecture contemporaine "acceptable" pour la construction individuelle :

- démonstration à partir d'équipements publics (camping de Gemaingoutte, musée de la Mine, aménagements du col de Ste Marie, etc...).
- rencontres, conseil aux particuliers, visites, dépliants d'appel...

ECHEANCIER**COUT - FINANCEMENT****MAÎTRE D'OUVRAGE**

Communauté de Communes (Pays de la Déodaté ?)

MAÎTRE D'OEUVRE

CAUE - CNDB

PARTENAIRES TECHNIQUES

PNRBV - Pôle de Massif - Commissariat de massif - CNDB - Ecoles d'architecture...

PARTENAIRES FINANCIERS

Conseil Général (Charte d'environnement)
CNDB
Pays de la Déodaté (action commune ?)
Pôle de massif
Commissariat de massif (FNADT)

THEME 1 : ACTIVITES ECONOMIQUES ET RESSOURCES LOCALES**ACTION 3 : CHANTIERS ECOLE AVEC LES ARTISANS LOCAUX**
(MENUISIERS, CHARPENTIER, MAÇONS...)**OBJECTIFS**

La valorisation du patrimoine au travers essentiellement de la réhabilitation du bâti (fermes, petit patrimoine...) et l'enrichissement du territoire à partir de la construction neuve de qualité passent par **l'utilisation de matériaux adaptés, de couleurs d'enduits ou de peinture (menuiseries...) judicieuses et, bien entendu en utilisant les techniques et les savoir-faire adéquats.**

Les artisans locaux sont les premiers intervenants concernés, aussi bien en conseil auprès des maîtres d'ouvrage (les particuliers font le plus souvent directement appel aux artisans) qu'en réalisation.

Le réseau des artisans est donc précieux pour véhiculer les messages de la Communauté de Communes. La maîtrise des savoir-faire (enduits traditionnels, interventions sur le patrimoine, utilisation appropriée de matériaux spécifiques...) doit être mutualisée et améliorée.

CHAMP D'ACTION

Artisans du territoire ou intervenants sur le territoire (Communauté de Communes, sans doute associée à la vallée de la FAVE).

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Cf lien avec la fiche 1-1-4 (charte des matériaux) et la fiche 2-1-6 (valorisation des ressources locales)

A partir de quelques exemples d'interventions sur des chantiers accessibles, des espaces de démonstration/formation, des journées d'information, des échanges d'expériences peuvent être organisés entre les artisans et avec le public des particuliers intéressés.

La réhabilitation d'un bâtiment communal, la restauration de quelques éléments de patrimoine, la mise en oeuvre d'une action d'aide aux ravalements de façades, la publication de la charte des couleurs et des matériaux... sont autant de prétextes à organiser ce type d'action.

Il paraît effectivement important de lier les actions entre elles et de démultiplier ainsi leur impact.

La charte des matériaux et couleurs du territoire qui nous semble être un outil transversal important peut (doit ?) être l'occasion d'initier conjointement ce type de rencontres-échanges d'expériences et de savoir-faire.

Bien entendu, ce sont les artisans (cf chambre des métiers) qui doivent être au coeur de l'organisation de ce type d'action, en lien avec le CAUE et le PNRBV.

Des références existent dans la région (accompagnement opération de ravalement de façades dans la vallée du Rabodeau - avec l'école d'Avignon, par exemple)

L'association "Maisons Paysannes des Vosges" est également un acteur précieux à mobiliser.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes - Chambre des métiers...

MAÎTRE D'OEUVRE

Suivant type d'action

PARTENAIRES TECHNIQUES

Chambre des métiers et artisans locaux (+ Fave)
PNRBV - CPIE - CAUE - Maisons Paysannes des Vosges...

ECHEancier**COUT - FINANCEMENT****PARTENAIRES FINANCIERS**

Chambre des métiers
Conseil Général (charte d'environnement)
Pôle de massif + commissariat de massif (FNADT)

THEME 2 : DES ESPACES OUVERTS DE QUALITE - COTEAUX ET SITES REMARQUABLES**ACTION 1 : MAINTENIR UNE AGRICULTURE FORTE****OBJECTIFS**

Il est indispensable de **ne pas se contenter d'agir directement sur les éléments visibles du paysage, mais aussi en amont sur les "moteurs" de son évolution.**

La question de la maîtrise de l'urbanisme est évoquée dans des fiches spécifiques, elle est fondamentale puisque les pressions et les lobbying sont nettement en défaveur de l'agriculture : le rôle du politique est de réguler ce déséquilibre.

L'activité agricole doit être soutenue et dynamisée. Elle est non seulement un facteur de gestion de la plupart des espaces ouverts, mais aussi un ferment de vie sociale rurale et d'identité culturelle.

Si l'espace agricole - tout comme l'espace rural qui le contient - reste un espace privé, il est aussi pensé, perçu et abordé comme **un espace public aux fonctions multiples**. Cela donne non seulement une légitimité, mais sans aucun doute un devoir, aux collectivités d'engager des actions pour le maintenir, et, implicitement pour conforter l'activité des agriculteurs.

CHAMP D'ACTION

Tout le territoire du Val de Galilée

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Le maintien d'une agriculture forte est lié à une reconnaissance du rôle des agriculteurs et un soutien permanent à leur activité :

- une implication réelle de leur part - et donc une invitation ouverte - dans les grands projets qui les concernent (documents d'urbanisme, projets d'infrastructures...) et dans les faits à toute intervention sur le territoire pouvant avoir un impact sur leur activité. Cela impose une sorte de "veille" permanente et un réflexe "impact agricole" sur tous les projets... en fait une sorte de culture rurale locale qui donne la priorité à ces gestionnaires importants de l'espace rural. Le groupe "club des agriculteurs de la Fave" - sans doute la vallée entière est une échelle mieux adaptée - doit être lisible et doit se constituer en force de débat et de position (à composer en coordination avec les organismes professionnels et syndicats)

- l'agriculture reste avant tout une activité économique de production de biens. Des actions de valorisation des productions doivent être poursuivies ou engagées (produits dans les commerces locaux - multiple rural, hébergements touristiques..., remise en place d'un marché hebdomadaire, opération fermes ouvertes...).

- aide à l'installation de jeunes agriculteurs : en particulier maintien de la cohérence du foncier disponible en cas de cessation d'activité ou de vente de terres, mais également recherche active de jeunes - autres régions... - pour la reprise d'exploitation ou la gestion d'espaces sensibles (cf Charémont à Frapelle, idée de la commune --> ferme auberge + gestion de la "clairière"...). Aide à l'investissement (ex. des bâtiments relais - cf Lusse ou Ban sur Meurthe, bergerie intercommunale...) et à l'organisation de modes d'exploitation atypiques... (produits spécifiques, commercialisation, filières courtes, transformation, accueil...)

- Création de liens de solidarité entre agriculteurs et habitants (les nouveaux habitants sont souvent de culture "urbaine" - compréhension mutuelle des attentes et besoins, lieux d'échange et de débat... de connaissance mutuelle (visites, articles dans le bulletin intercommunal, communication permanente sur les difficultés ou les réussites...).

ECHEANCIER**COUT - FINANCEMENT****MAÎTRE D'OUVRAGE**

Communauté de Communes
Chambre d'agriculture - "club des agriculteurs du Val de Galilée + Fave"

MAÎTRE D'OEUVRE**PARTENAIRES TECHNIQUES**

Chambre d'agriculture - syndicats agricoles
Propriétaires d'hébergement touristique + camping + commerces
PNRBV - DDAF - ADASEA...

PARTENAIRES FINANCIERS

THEME 2 : DES ESPACES OUVERTS DE QUALITE - COTEAUX ET SITES REMARQUABLES**ACTION 2 : VALORISER ET IMPLANTER DES VERGERS****OBJECTIFS**

Les vergers traditionnels haute tige, trait marquant des paysages du Val de Galilée, constituent un patrimoine aujourd'hui en régression. De nombreux vergers sont à l'abandon, les arbres ne sont plus taillés ni entretenus, des variétés fruitières disparaissent. Les particuliers ne savent plus ni tailler, ni entretenir leurs arbres et ont tendance à planter des arbres d'ornementation sans liens avec l'identité végétale locale...

Pourtant les fruitiers (et les vergers) sont une composante vivante du paysage, permettant un lien fort entre les paysages "naturels" (forêt et espace agricole gérés par des "professionnels") et les paysages "urbanisés" (villages et hameaux, nouveaux lotissements) initiés et entretenus par tous. Les vergers sont également un moyen de recréer une culture rurale locale dynamique autour de l'apprentissage des savoir-faire, de l'exploitation des fruits (filière)... et, bien entendu, d'enrichir le paysage.

CHAMP D'ACTION

Tout le territoire, avec opérations spécifiques situées (verger conservatoire à Wisembach, mais d'autres sites sont envisageables), remise en état et animation autour des pressoirs et distilleries communales (Raves, Ban de Laveline...), etc...

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE**Maintien des vergers existants :**

- reconnaissance forte dans les documents d'urbanisme (état des lieux des territoires, contraintes de maintien des arbres en cas d'urbanisation...)
- opération de défrichement d'anciens vergers et de pâturage d'entretien (cf actions avec les agriculteurs ou double-actifs)

Mise en place d'une OPAV (Opération Programmée d'Amélioration des Vergers) de pays autour des vergers conservatoires prévus :

- montage de l'opération avec le PNRBV et le Conseil Général (charte d'environnement)
- aide à la replantation
- sensibilisation et information/formation à l'entretien, la taille des arbres...

Réflexion sur la gestion des "coupures vertes" entre hameaux et village en utilisant les vergers :

- sensibilisation des propriétaires de terrains à la gestion des terrains difficiles par les vergers
- possibilité de rachat de terrains par la collectivité pour planter des vergers entre les hameaux et les villages ("espaces publics" ruraux)
- traitement des voies reliant les hameaux et villages déjà largement urbanisées à partir de la plantation d'alignement de fruitiers (entre Ban de Laveline et Honville, entre Le Giron, Layegoutte et Bonipaire....)

Développement de la filière "petits fruits" :

- ouverture au public (remise en état si nécessaire) des pressoirs et distilleries communales
- ateliers de confitures et utilisations diverses des fruits à partir de sites particuliers (vergers conservatoires, distilleries...).
- actions de sensibilisation-animation autour des périodes de récolte - transformation
- fête à organiser à la fin de l'été ou automne autour des fruits

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Commune, communes, associations...

MAÎTRE D'OEUVRE**PARTENAIRES TECHNIQUES**

PNRBV, associations d'arboriculteurs, pépiniéristes locaux, DDAF et chambre d'agriculture (conseiller agricole spécialisé "petits fruits"...).

ECHEANCIER**COUT - FINANCEMENT****PARTENAIRES FINANCIERS**

Conseil Régional (action OPAV)
Conseil Général (charte d'environnement)

THEME 2 : DES ESPACES OUVERTS DE QUALITE - COTEAUX ET SITES REMARQUABLES**ACTION 3 : MAÎTRISER LE DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION****OBJECTIFS**

Le Val de Galilée passe inexorablement du statut de secteur rural à celui de territoire péri-urbain. La pression de développement liée à la proximité de St Dié a des effets sur les villages (au-delà des développements de zones d'activités énormes dans le fond de vallée de la Fave) et sur le développement de leur territoire urbanisé.

On a encore trop tendance à considérer que la seule issue au développement est l'ouverture sans fin de nouvelles terres "à urbaniser" (AU), sans nuancer et sans chercher des alternatives à la parcelle type de 1500 m².

C'est avoir une vision à court terme que de penser que l'avenir des villages se situe dans cette stratégie là. Dans 10 ans, il n'y aura plus de coteaux bien exposés à vendre... et le paysage sera irrémédiablement hypothéqué par des maisons "type" sans lien avec l'identité locale.

Un développement économe en terrain et initiateur de qualité paysagère et architectural doit être initié.

CHAMP D'ACTION

Tout le territoire de la communauté de communes, y compris les communes qui sont dotées de documents d'urbanisme récents.

Secteurs qui s'engagent dans des programmes d'urbanisation (lotissements, ZAC...).

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Elaborer (ou modifier) des documents d'urbanisme économes en terrains (dans le respect des principes de la loi SRU de 2000), seuls garants :

- d'un maintien d'une agriculture forte capable d'entretenir les espaces les plus difficiles du "paysage" dans la mesure où on lui laisse des espaces "rentables" à exploiter.
- inscrivant l'avenir des villages dans une vision à long terme (développement "durable", c'est à dire encore possible dans une génération - 25 ans...)
- économiquement viable à moyen terme (coût des réseaux - assainissement, eau, ADSL...).

Intégration des principes adoptés du Plan de Paysage :

- maintien des coupures vertes entre villages et hameaux
- qualité des points de vue, situation de belvédères, ouverture des fonds de vallée humides, maintien des paysages de coteaux...

Lutte contre des situations du passé (dépassées) liées à une demande supposée de grandes parcelles isolées "parce que les gens qui viennent à la campagne veulent de l'espace..." L'espace c'est le paysage commun de la campagne, pas le jardin clos de haies isolé du regard des autres... cela, c'est le paysage de la mauvaise périphérie urbaine...) et engagement d'une politique innovante en la matière :

- soutenir l'expérimentation-recherche de la commune de COMBRIMONT sur la création d'un nouveau hameau proposant une diversité de type d'habitat.
- intervenir systématiquement sur tous les projets de lotissements avec un conseil préalable CAUE + une démarche de projet conduite par un professionnel compétent (urbaniste, paysagiste).
- communiquer sur la qualité de l'habitat villageois traditionnel et sur une organisation urbaine mitoyenne de qualité conciliant densité et intimité.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes + communes

MAÎTRE D'OEUVRE

Professionnels compétents (architectes, urbanistes, paysagistes...)

PARTENAIRES TECHNIQUES

CAUE - PNRBV - DDE - SDAP - Ecoles d'architecture
Pôle de Massif - Commissariat à la montagne...

ECHEANCIER**COUT - FINANCEMENT****PARTENAIRES FINANCIERS**

Etat : FNADT (Commissariat au Massif)
Conseil Régional (politique du paysage, pôle massif Vosgien, PNRBV... ?)
Conseil Général
(Charte d'environnement)

THEME 2 : DES ESPACES OUVERTS DE QUALITE - COTEAUX ET SITES REMARQUABLES**ACTION 4 : DES PAYSAGES OUVERTS AUTOUR DES HAMEAUX****OBJECTIFS**

Les espaces ouverts autour des principaux hameaux du Val de Galilée sont des éléments à part entière de la valeur patrimoniale des hameaux.

Dans la même stratégie que dans les ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) qui associe les trois composantes patrimoniales d'un territoire (A, U et P), on doit chercher à **gérer de façon équilibrée ces éléments forts de l'identité locale sans les désolidariser**.

Une hiérarchisation de la valeur des hameaux (et des niveaux de menace) devra sans doute être réalisée préalablement, afin d'adapter le niveau d'intervention et de protection.

Les espaces ouverts autour des hameaux deviennent ainsi prioritaires en matière de reconquête (friches, plantations d'épicéas...) et de gestion (contrats avec les agriculteurs, vergers...).

CHAMP D'ACTION

Tous les hameaux repérés sur le territoire, avec sans doute une hiérarchisation depuis les hameaux de niveau patrimonial encore isolés (Charémont, Quebrux, Sadey, le Chipal...) jusqu'aux hameaux absorbés par l'extension des villages (Verpellière, Honville, Layegoutte/Bonipaire...) ou largement développés (Ginfosse par ex.) qui imposent d'autres types de réponse (cf par ex. fiche 3-2-2 - réimplanter des vergers)

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Certains hameaux sont reconnus comme étant des éléments remarquables du territoire (Charémont, Quebrux, Sadey...), les espaces agricoles ou forestiers qui les ceinturent doivent faire l'objet d'une gestion adaptée :

- secteurs prioritaires de réouverture paysagère le cas échéant (plantations de sapins de Noël, plantations d'épicéas...) - fiche 3-3-2 et 3-3-3
- secteurs prioritaires d'élimination de friches (fiche 3-3-4)
- interdiction de toute construction ponctuelle hors continuité directe avec le hameau (cf documents d'urbanisme)
- inscription des terres agricoles concernées dans les priorités de gestion par les agriculteurs (CAD - Contrats d'Agriculture Durable).

Initier des actions spécifiques "hameaux" qui lient toutes les politiques et actions partielles autour d'un territoire spécifique (entrée territoriale et non plus thématique d'une action) :

- agriculture et maîtrise de l'urbanisme
- petit patrimoine
- espaces publics et végétation interne au hameau (haies, arbres isolés, fleurissement...)
- façades des fermes et maisons (ravalement, modifications des ouvertures, couleurs...)
- sensibilisation et animation auprès des habitants
- outils de communication (carte postale spécifique, dépliant "hameau", page dans site internet, visites...).

ECHEancier**COUT - FINANCEMENT****MAÎTRE D'OUVRAGE**

Communes

MAÎTRE D'OEUVRE

composée

PARTENAIRES TECHNIQUES

Suivant actions - monde agricole, partenaires habituels espaces bâti, communication...

PARTENAIRES FINANCIERS

THEME 2 : DES ESPACES OUVERTS DE QUALITE - COTEAUX ET SITES REMARQUABLES**ACTION 5 : OPERATION JARDINS, HAIES, POTAGERS, CABANES ...****OBJECTIFS**

Plus le territoire est urbanisé... plus son paysage est composé de jardins privés.. et plus ceux-ci prennent de l'importance dans la perception et l'image du territoire. **Les fermes anciennes sont associées aux vergers, noyers majestueux isolés, potagers merveilleusement bien entretenus... les constructions nouvelles... sont le plus souvent en décalage brutal avec cette tradition** : appentis de mauvaise qualité ou type "chalet autrichien miniature en bois vernis", plantations d'arbres d'ornementation sans lien avec les essences locales, haies de tuyas ou d'épicéas...

Les jardins pourraient être ces espaces de réconciliation entre le bâti ancien et le bâti récent. Ils pourraient être cet élément fédérateur, ce lien qui assure une continuité paysagère et sociale sur le territoire.

Des actions de sensibilisation et d'information, de mutualisation (achat de plantes et arbres, cabanes de jardins et appentis) pourraient être organisés à destination des particuliers.

CHAMP D'ACTION

Tout le territoire du Val de Galilée

DEMARCHES - MISE EN OEUVRE

Des actions doivent être menées auprès des particuliers pour les aider à mieux réfléchir à la constitution de leur jardin lorsqu'ils sont dans une phase de construction ou leur gestion au quotidien pour la majorité des habitants du territoire.

Ces actions peuvent prendre la forme (actions indépendantes ou liées) :

- plaquette de recommandation
- articles dans les journaux et médias locaux
- journées d'information - visite - vente de végétaux...
- etc...

Une réflexion spécifique pourrait être menée sur les abris de jardin, à partir par exemple des jardins ouvriers de Wisembach : cahier des charges pour la construction d'un appentis en bois, simple et peu onéreux, à la fois moderne et "acceptable" pour lutter contre le modèle du "chalet autrichien en bois vernis"... (appel d'offre auprès d'un charpentier - menuisier local + architecte ou étudiant en architecture...), réflexion sur la diffusion et l'implantation du modèle dans les jardins de Wisembach dans un premier temps, puis sur l'ensemble du territoire.

Les enjeux de cette information-sensibilisation auprès des habitants sont multiples :

- assurer l'intimité d'espaces privés de jardins sans s'enfermer
- rechercher une cohérence de hameau, de village, de rue, de quartier...
- préserver systématiquement les végétaux existants (fruitiers...)
- éviter les haies opaques et systématiques, les matériaux standards qui banalisent le paysage (cf "charte des matériaux, fiche 1-1-4)

- privilégier l'utilisation de végétaux locaux et adaptés
- respecter et mettre en valeur le patrimoine bâti au travers d'aménagement paysagers adaptés (exemple des communes sur le patrimoine communal)...

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes et communes

MAÎTRE D'OEUVRE

Suivant opération (PNRBV, CAUE, CPIE...)

PARTENAIRES TECHNIQUES

PNRBV, CAUE, CPIE, pépiniéristes locaux, paysagiste...

ECHEANCIER**COUT - FINANCEMENT****PARTENAIRES FINANCIERS**

PNRBV (fonds régionaux)
Conseil Général (Charte d'environnement)

THEME 3 : DES ESPACES OUVERTS DE QUALITE : LES FONDS DE VALLEE ET ESPACES AGRICOLES MAJEURS

ACTION 1 : AMELIORER LA GESTION DE LA FORÊT PRIVEE

OBJECTIFS

La forêt publique (domaniale ou communale) est gérée par l'ONF, interlocuteur unique des collectivités, qui intègre de plus en plus (en particulier après la tempête) des données paysagères à ses plans de gestion. Les actions liées à l'accessibilité de la forêt, la réouverture de points de vue... peuvent être discutées et mises au point assez facilement avec l'ONF.

La forêt privée est beaucoup plus difficile à intégrer dans les problématiques de gestion paysagère du territoire. Le morcellement foncier extrême, la situation sur des espaces sensibles (fonds de vallée humides, coteaux, proximité des habitations...), le manque de culture forestière d'une majorité de propriétaires... sont autant d'éléments pénalisants auxquels le Plan de Paysage peut s'intéresser pour améliorer le paysage, tout en aidant à mieux valoriser une ressource économique.

CHAMP D'ACTION

Tout le territoire, avec une priorité pour les espaces de fond de vallée (essentiellement Fave et Morte), de coteaux et de proximité des hameaux ou villages (cf cartes "Plans Paysagers Communaux").

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Les stratégies individuelles des propriétaires forestiers ont un impact sur la valeur des boisements elle-même, sur les modes d'exploitation, et, bien entendu, sur leur impact paysager (juxtaposition de petits volumes boisés et non boisés qui cloisonnent le paysage, coupes rases nombreuses, essences de plantation non diversifiées, lisières brutales, cheminements impossibles...).

1 - En préalable il est indispensable de faire des choix clairs de boisement ou non boisement (**réglementation des boisements à adapter et faire appliquer** en regard des priorités des Plans Paysagers Communaux - zonage efficace de protection - document valable 6 ans)

2 - dans les secteurs à réouvrir (cf fiches 3-3-2, 3-3-3, 3-3-4, élimination des micro-boisements, maîtrise de la plantation de sapins de Noël et élimination des friches)

3 - dans les secteurs définis comme boisés :

- créer une véritable forêt continue afin d'éviter les reforestations partielles et anarchiques et mieux résister ou réagir aux événements type tempête... (---> regroupement des patrimoines fonciers - cf éléments techniques CRPF et PNRBV)

- promouvoir une gestion collective de la forêt initiatrice de cohérence dans l'exploitation et aider les propriétaires à se regrouper pour améliorer la productivité, mieux s'équiper et mieux commercialiser (---> regroupement de gestion et d'exploitation - associations syndicales de gestion, groupements de producteurs... ou groupement par acquisition par la collectivité dans certains cas - cf éléments techniques CRPF et PNRBV)

Des références commencent à exister de façon importante dans le massif des Vosges (vallée de la Plaine, Vallée de la Fave, vallée de la Bruche... contacter les agents fonciers)

MAÎTRE D'OUVRAGE

MAÎTRE D'OEUVRE

PARTENAIRES TECHNIQUES

ONF - CRPF - PNRBV - associations forestières locales

ECHEANCIER

COUT - FINANCEMENT

PARTENAIRES FINANCIERS

FFN (Fond Forestier National)
Conseil Régional
Conseil Général (charte d'environnement)

THEME 3 : DES ESPACES OUVERTS DE QUALITE : LES FONDS DE VALLEE ET ESPACES AGRICOLES MAJEURS**ACTION 2 : ELIMINER LES MICRO-BOISEMENTS PONCTUELS****OBJECTIFS**

Les propriétaires de parcelles qui ont perdu leur usage agricole ont souvent été enclins à les boiser (incitations fiscales, financières...), contribuant à fermer ou à cloisonner un paysage, à modifier les lisières des forêts soumises... elles sont le plus souvent plantées en résineux et ont pour certaines beaucoup souffert de la tempête de 1999 montrant ainsi les limites de plantations non adaptées en situation et en essence.

Suivant les priorités définies (fonds de vallées, coteaux, abords de hameaux, villages, routes...) dans les communes, l'objectif est de supprimer les boisements les plus pénalisants en imaginant dès le départ des solutions de gestion des espaces ainsi rouverts (agriculture).

CHAMP D'ACTION

Tout le territoire, avec une priorité pour les espaces de fond de vallée (essentiellement Fave et Morte), de coteaux et de proximité des hameaux ou villages et le long des "routes - paysage" (cf cartes "Plans Paysagers Communaux").

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

A partir de la détermination des sites qui doivent être dégagés des plantations pénalisantes, deux situations sont envisageables :

- **le terrain est communal** : situation la plus simple... une décision politique suffit, les coûts de coupe et de remise en état agricole sont couverts en partie par la vente des bois et par l'aide du Conseil Général (charte d'environnement).

- **le terrain est privé** - après avoir pris contact avec le propriétaire (et dans certains cas retrouver le propriétaire est déjà un véritable travail) :

- persuader le propriétaire de couper et remettre en état agricole (aide possible)
- échanger la parcelle contre une parcelle en secteur autorisé
- racheter la parcelle (collectivité) - aide possible.

Ces démarches sont largement éprouvées. Elles nécessitent un travail important d'animation et de pédagogie et une organisation efficace de montage des dossiers (agent foncier).

Les actions menées dans la vallée de la Fave sont, à ce titre, exemplaires, comme celles menées dans la vallée de la Bruche ou de la Fave, ou de la Haute Meurthe...

Ce travail doit être mené sur le long terme et nécessite donc d'être sans arrêt évalué. La mise en place d'un "observatoire des paysages" (cf fiche 4-7) est un moyen de démontrer l'efficacité de telles actions et de mobiliser les acteurs. Les relevés photo avant/après permettent également de sensibiliser les habitants à une évolution positive des paysages.

ECHEANCIER

Suivant définition politique des priorités

A relier aux autres actions du Plan de Paysage (points de vue, friches, hameaux de valeur patrimoniale, routes paysage...)

COUT - FINANCEMENT**MAÎTRE D'OUVRAGE**

Communes ou propriétaires privés

MAÎTRE D'OEUVRE

Propriétaires - entreprises - collectivités

PARTENAIRES TECHNIQUES

CRPF - DDAF - Conseil Général (charte d'environnement)

PARTENAIRES FINANCIERS

Conseil Général (charte d'environnement)

**THEME 3 : DES ESPACES OUVERTS DE QUALITE : LES FONDS
DE VALLEE ET ESPACES AGRICOLES MAJEURS****ACTION 3 : MAITRISER LES PLANTATIONS DE "SAPINS DE NOËL"****OBJECTIFS**

Dans certains secteurs la plantation de "sapins de Noël" (qui correspond à une "culture" et implique le respect d'une législation adaptée) est particulièrement pénalisante, quasiment au même titre que des plantations d'épicéas à vocation de production de bois.

Le vallon de l'oratoire de Ste Claire par exemple (qui relie Quebrux au futur arboretum + point de vue de Sorémont), la "clairière" de Charémont, certains sites de fond de vallée de la Fave... sont ainsi hypothéqués par des plantations qui, pour certaines ne respectent même pas la législation (arbres devant être coupés avant 5 ans ou 2 m de haut).

Il conviendrait d'interdire les plantations quelles qu'elles soient dans les vallons à enjeux forts et de faire respecter scrupuleusement la législation dans les secteurs de culture admis.

CHAMP D'ACTION

Tout le territoire avec intervention prioritaire sur les espaces suivants :

- vallon de "Haut Goutte" entre Quebrux et Sorémont/arboretum
- Charémont
- fond de vallée de la Fave

DEMARCHES - MISE EN OEUVRE

Les plantations de sapins de Noël sont considérées comme des cultures... et non pas comme des plantations forestières. L'impact paysager est cependant très fort, en regard de la régularité caricaturale des plantations, de la logique de monoculture et, parfois, du non respect de la législation (2 m ou 5 ans pour exploitation).

En terme de paysage, on ne peut donc se contenter de les considérer en tant que culture "comme les autres".

La réglementation des boisements doit sans doute s'intéresser à ces plantations.

Des secteurs particulièrement sensibles (cf liste ci-dessus aujourd'hui plantés, mais vigilance nécessaire sur tous les vallons secondaires étroits, les sites directement en lien avec des hameaux de valeur patrimoniale, les coupures entre hameaux et villages...) doivent faire l'objet d'**actions spécifiques auprès des propriétaires** pour les inciter à exploiter leurs arbres et à ne pas replanter par la suite (échanges de terrains, acquisition...).

ECHEANCIER

Action à engager dès que possible (lien à faire avec action plus globale sur Charémont, sur l'arboretum + mise en valeur du point de vue de Sorémont...).

COUT - FINANCEMENT**MAÎTRE D'OUVRAGE**

Communes + propriétaires privés

MAÎTRE D'OEUVRE

Propriétaires privés - entreprises

PARTENAIRES TECHNIQUES

CRPF - PNRBV

PARTENAIRES FINANCIERS

Conseil Général (charte d'environnement)

THEME 3 : DES ESPACES OUVERTS DE QUALITE : LES FONDS DE VALLEE ET ESPACES AGRICOLES MAJEURS**ACTION 4 : RECONQUERIR LES FRICHES****OBJECTIFS**

Certains terrains agricoles sont abandonnés en raison de situations particulières (terrains humides, mal desservis, difficiles à exploiter...). Dans certains cas, ces terres peuvent avoir vocation à revenir en forêt (secteurs sans enjeu particulier). Dans d'autres, on doit considérer que la lutte contre la friche est une nécessité.

La plupart de ces sites se trouvent dans des vallons secondaires qui accueillent quelques fermes isolées et qui, petit à petit en s'enfrichant isolent ces bâtiments.

Le maintien de la lisibilité de ces vallons est important pour la diversité paysagère du territoire. Ces vallons sont d'autre part souvent parcourus par des cheminements, des petites routes ou des chemins qui sont le support de randonnée, de parcours de découverte...

CHAMP D'ACTION

Suivant Plans Paysagers Communaux et volontés politiques - vallons secondaires menacés de fermeture
Combrimont : vallon de la Grande Goutte

DEMARCHES - MISE EN OEUVRE

La remise en état de terrains agricoles abandonnés depuis longtemps ne peut pas être assurée par un agriculteur seul qui y mettrait du bétail en pâturage. Un défrichement préalable, une remise en état des systèmes de drainage, des chemins d'accès, l'aménagement de clôtures, d'un point d'eau... s'impose.

Sur des terrains privés ou communaux qui intéresseraient un éleveur, des moyens peuvent être mobilisés dans le cadre de procédures dites "d'amélioration pastorales" (chambre d'agriculture, DDAF, conseil général)

Dans le cas où aucun agriculteur ne pourrait entretenir ces terrains, la "filière" des propriétaires résidents dans les communes qui possèdent des animaux (cf étude du Lycée d'Obernai) est sans doute une piste intéressante à exploiter.

Des références de reconquête de friches existent dans les vallées du massif (vallée de la Bruche, de St Amarin, de la Plaine...).

ECHEANCIER**COUT - FINANCEMENT****MAÎTRE D'OUVRAGE**

Communes
Propriétaires privés

MAÎTRE D'OEUVRE**PARTENAIRES TECHNIQUES**

Chambre d'agriculture - DDAF - PNRBV

PARTENAIRES FINANCIERS

Conseil Général (charte d'environnement)
Etat (ministère de l'agriculture - CAD)

THEME 3 : DES ESPACES OUVERTS DE QUALITE : LES FONDS DE VALLEE ET ESPACES AGRICOLES MAJEURS

ACTION 5 : INITIER DES OPERATIONS ET DEMARCHES INNOVANTES

OBJECTIFS

Référence à l'étude menée par les étudiants du Lycée agricole d'Obernai

Deux types de population "agricole" :

- permanents professionnels - le maintien des exploitations est stratégique pour le Val de Galilée. Il y a de façon évidente un manque de solidarité et de mutualisation des moyens (pas de CUMA...) et de représentativité dans les instances de décision ou de pression (infrastructures, élaboration de PLU...)
- double-actifs, stratégiquement très importants parce qu'ils entretiennent des espaces difficiles sans souci premier de rentabilité. Mais cette catégorie de "gestionnaire d'espace" manque de reconnaissance et de soutien. Il restent très individualistes. Fédérer le groupe et les aider simplement à faire reconnaître leur action serait déjà important.

CHAMP D'ACTION

Tout le territoire.

DEMARCHE - MISE EN OEUVRE

Pour les professionnels agriculteurs :

- Le risque premier est celui d'une déstabilisation permanente liée aux décisions prises hors territoire (PAC, quotas...) et aux menaces sur le foncier (infrastructures, développement de l'urbanisation) et plus particulièrement sur les terres les plus "faciles" (donc les meilleures pour les nouvelles routes ou l'urbanisation...) - cf enquête des étudiants : une exploitation de 80 ha survit grâce à 20 ha...
- Il faut adopter clairement une politique en faveur de l'identité rurale (donc agricole) sur les communes et élaborer des documents d'urbanisme qui permettent réellement un maintien des exploitations dans des conditions économiques optimales. Les agriculteurs de leur côté doivent se fédérer de façon plus efficace pour se positionner en groupe de pression.
- Des actions doivent initier un meilleur dialogue et une meilleure compréhension élus/agriculteurs/habitants ("fermes ouvertes" à poursuivre, autres actions à initier). Le développement des filières courtes est sans doute un moyen d'aller dans ce sens tout en valorisant économiquement mieux le travail.
- Des outils de meilleure gestion du foncier, d'amélioration des conditions d'exploitation, de mutualisation des moyens ne sont pas utilisés (AFP, OGAF, CUMA...).

Les double-actifs (40% des exploitations sur le Val de Galilée) + résidents permanents ou secondaires qui possèdent quelques animaux :

- compléter l'enquête des étudiants et élaborer une carte des espaces entretenus (vallons, coteaux non mécanisables...) - faire reconnaître leur rôle par les collectivités et les habitants.
- mettre des moyens à leur disposition sous la forme d'associations (formation, rencontres, matériel...)
- possibilité de les associer au défrichement + entretien d'espaces sensibles difficiles (pas de logique économique).

MAÎTRE D'OUVRAGE

MAÎTRE D'OEUVRE

PARTENAIRES TECHNIQUES

DDAF - Chambre d'agriculture - PNRBV -

ECHEANCIER

COUT - FINANCEMENT

PARTENAIRES FINANCIERS